

Luxembourg  
9, rue du Fort Elisabeth  
C. C. P. 313 24  
Boîte Postale 2415  
Luxembourg-Gare

Luxembourg, le 05 mars 1983

W a h l e n  
fir den Zentralcomité um Kongress  
vum 17.04.1983 zu Ettelbréck

Austréttserie  
an erënzewielen:

1. ADAM Bert
2. BADDÉ Charles
3. BOLMER Jhemp
4. HAMMER Corneille
5. NURENBERG Mady
6. OLSEM Emile
7. STEICHEN Ernest
8. STEIL Xavier

Fir den Zentralcomité wiren  
*drei*  
~~zwee~~ Leit ze cooptéiren, a.z.:

1. BEFFORT Armand
2. HEINZ Ernest
3. *André Frisch*

Dideléng  
1980 gouwen zu ~~Kongress~~ op dem  
Kongress vum 20.4.1980, gouwen  
erëngewielt:

1. CLEES Jos.
2. CONER Julien
3. HAMES Jean
4. JACOB Bernard
5. NOEL Emile
6. STEFFEN Marguerite
7. WEIRICH Jos.

voir bulletin "les Sacrifiés"  
no 8/9-1980 page 14 "Neiwahl  
vum Comité".

RESOLUTION

Les délégués de l'Association des enrôlés de force, victimes du nazisme, réunis à Ettelbruck le 17 avril 83 pour leur congrès statutaire et ordinaire

- ont entendu les rapports du comité sur sa gestion pendant l'exercice écoulé de 1982 et notamment ceux du secrétaire, du trésorier et du président sur la situation actuelle avec regard sur la solution apporté par le Gouvernement actuel à leur problème en premier lieu moral et accsoirement matériel et sur la revendication à réaliser de la réparation des préjudices infligés pendant l'occupation nazie à la nation luxembourgeoise toute entière;
- prennent note que ces indemnisations revendiquées dans l'intérêt de tout la population active du Luxembourg se chiffrent aujourd'hui à environ 30 milliards de nos francs;
- insistent que notre Gouvernement exige avec détermination en ces temps de crise et de marasme de notre principale industrie le paiement de ces fonds d'indemnisation portés et avancés par notre économie durant les 39 ans d'après-guerre; le paiement de cette réparation par la République fédérale allemande pourrait s'échelonner sur une décennie moyennant des annuités d'au moins 3 milliards de FL; le complément différentiel aux rentes d'invalidité à lui seul s'élèvent à 300 millions par an;
- invitent le Gouvernement de prévoir et de promouvoir les installations de maisons de repos et de gériatrie à l'intention des survivants ayant essuyé et les affres de la deuxième guerre mondiale et les contraintes de la reconstruction et de l'économie en veilleuse de l'après-guerre;
- se déclarent solidaires avec les membres et intéressés de l'Assmol, rev diquant la mise en valeur du temps passé sous les drapeaux de l'Armée luxembourgeoise aux différents régimes d'assurance-pension;
- constatent que la réhabilitation morale des enrôlés de force n'a pu aboutir qu'après abandon de la neutralité politique et l'entrée de l'association Edf en lice des élections parlementaires;
- remercient le Gouvernement en fonction d'avoir apporté une solution définitive à ce problème de réhabilitation en souffrance durant de longues années;
- exhortent néanmoins les nombreux membres Edf de ne pas replonger dans la neutralité politique, mais de rester vigilants sur le plan politique aux fins d'amener une solution aux desiderata restants et de défendre sur tous les plans la cause et les intérêts des Edf;
- donnent décharge de mandat aux membres du souvenir de l'association Edf pour leurs gestions pendant l'exercice ecoulé;
- les chargent de maintenir la flamme du souvenir des camarades tombés et morts prématurément et d'agir dans l'intérêt de la cohésion de l'association et de la défense des aspirations légitimes de chaque ancien enrôlé de force et des survivants.

Ettelbruck, le 17 avril 1983  
 pour les membres délégués  
 réunis en congrès  
 le président Jos Weirich

Association des E.F.V.N.  
Boîte postale 2415  
LUXEMBOURG/Gare

Luxembourg, le 09 mars 1983.

C I R C U L A I R E

à toutes les sections

Le Congrès National de l'Association des EFVN aura lieu à ETTTELBRUCK, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, dimanche, le 17 avril 1983. Le programme est joint à la présente.

Les enrôlés de Force de la section d'Ettelbruck en assurent l'organisation. Pour garantir un déroulement sans entraves du congrès, nous rappelons ci-après l'article 23. des statuts:

"Chaque section est représentée à l'assemblée générale au prorata de ses membres effectifs et y envoie 2 délégués jusqu'au nombre de 50 membres, 3 délégués jusqu'au nombre de 100 membres et pour chaque fois 75 membres en plus, ainsi que pour toute fraction de 75 membres, la section a droit à un délégué en plus. Chaque délégué doit être désigné comme délégué par l'assemblée générale des membres de la section. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des délégués présents.

Seuls les délégués des comités de sections qui sont en règle avec l'Association ont droit de vote à l'assemblée générale."

Afin de réhausser la cérémonie du souvenir devant le monument aux Morts d'Ettelbruck, nous invitons les comités de section d'amener leurs drapeaux.

Nous rappelons également que les propositions des sections pour le décernement de rubans en argent ou en or (les demandes introduites antérieurement seront prises en considération par la commission ad hoc) devront être présentées pour la fin du mois de mars 1983, tout en tenant compte de la circulaire du premier mars 1981. Le délai de présentation des demandes y indiqué est à ignorer.

Comme la section organisatrice du congrès doit être renseignée à temps sur le nombre des participants au déjeuner en commun, il est indispensable que le talon joint à la présente soit envoyé, dûment rempli, pour le 10 avril 1983 au plus tard à l'adresse y indiquée.

Il est bien entendu que les sections subviennent, comme dans le passé, aux frais de leurs délégués selon les moyens financiers à leur disposition. Le mode de règlement est indiqué sur le talon.

La réussite du congrès dépend en majeure partie de la collaboration des membres de comité de nos sections locales. Les grandes réussites du passé n'ont été obtenues que grâce à la solidarité exemplaire pratiquée au sein de la grande famille des enrôlés de force et de leurs sympatisants. A l'orée du 3<sup>e</sup> âge de notre génération si lamentablement meurtrie dans le passé, le future dépendra largement sinon uniquement de l'entendement entre EdF et du secours que les uns peuvent apporter aux autres.

Le Comité Central.

Congrès National  
de l'Association des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme  
E T T E L B R U C K

dimanche, le 17 avril 1983, salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck  
Parking pour voitures: aux alentours de l'Hôtel de ville.

Ordre du Jour

- 8.45 - Accueil des délégués et des invités.
- 9.00 - Allocution de bien-venue et ouverture des assises; rapport d'activité; rapport financier; rapport des reviseurs de caisse et désignation des reviseurs de caisse pour l'exercice suivant; discussion des rapports et décharge à donner par l'assemblée; élections pour le comité central (la moitié des membres du comité central est à renouveler; les membres sortant sont rééligibles; de nouvelles candidatures sont à adresser au président Jos. Weirich). Exposé du président national sur la situation actuelle concernant le EdF; perspectives d'avenir; débat et conclusions.
- 11.30 - Clôture du Congrès.
- 11.35 - Réception et vin d'honneur offert par l'administration municipale. Remise des rubans en or et en argent.
- 12.15 - Cérémonie du souvenir devant le Monument aux Morts.
- 13.00 - Déjeuner en commun à l'Hôtel-Restaurant Lanners à Ettelbruck et au Restaurant Kael à Warken.

----- à découper ici et à envoyer pour le 10 avril 1983 -----

Monsieur Jean-Pierre H I R T  
Résidence Carla  
Rue de Welscheid  
9090-W A R K E N

Bulletin de Participation

La section des EdF -----  
sera représentée au Congrès National du 17 avril 1983 à Ettelbruck  
par \_\_\_\_\_ délégués.

- \* ) Pour le déjeuner nous avons viré en date du \_\_\_\_\_ 1983  
\_\_\_\_\_ x 500 soit: \_\_\_\_\_ francs.
- \* ) au compte chèque postal N° 23037-48 de l'Amicale des Enrôlés de Force,  
Ettelbruck,  
avec la mention: „Déjeuner, Congrès"
- \* ) Notre section payera à Ettelbruck.
- \* ) Biffer ce qui ne convient pas.

Pour le Comité